

Versailles, 15 juillet 1789.

Les événements se succèdent avec une incroyable rapidité. La révolution du Ministère a éclaté dimanche matin. Dès le même jour, les spectacles ont été suspendus à Paris. Un grand nombre de citoyens ont pris les armes et les cocardes vertes ; les gardes françaises et le gué se sont réunis aux bourgeois armés, et il y a eu pendant la nuit, une attaque assez vive, entre ce corps et un régiment de cavalerie allemande.

Lundi, l'Assemblée nationale a délibéré sur ces événements. L'arrêté est joint ici. Le même jour, sentant la nécessité de rester assemblés nuit et jour, jusqu'à ce que la crise du moment fut calmée, et de venir au secours des moyens physiques de l'archevêque de Vienne, en lui donnant un adjoint, l'Assemblée a élu M. le marquis de La Fayette vice-président. Cependant les armements ont pris dans Paris une forme plus régulière et moins dangereuse. Le peuple de Paris, assemblé à la place de Grève, a nommé un comité, composé des officiers municipaux et d'une partie des électeurs¹, pour présider à l'ordre public. Il a délibéré, en même temps, la levée d'une milice bourgeoise armée ; et 13 200 personnes ont été, le même jour, enregistrées et équipées.

Mardi, le zèle des citoyens les a portés, en foule, à se faire enregistrer, et ils ont forcé l'hôtel des Invalides, pour se procurer des armes. Trois bateaux, chargés de munitions pour Versailles, ont été arrêtés. A midi un nouvel incident a animé l'incendie. Un régiment de hussards a traversé le faubourg Saint-Antoine et s'est dirigé vers la Bastille. Le peuple s'y est porté et a fait mine d'attaquer la forteresse. Le comité de l'Hôtel de Ville a envoyé des députés au commandant de la Bastille, pour l'engager à ne pas faire tirer sur le peuple ; ils n'ont pu pénétrer. Une seconde députation s'est présentée, avec un étendard en signe de paix ; elle a été introduite dans l'intérieur du pont-levis, avec environ 150 personnes du peuple. Lorsqu'ils ont été dans la cour, le commandant a ordonné de tirer dessus, et un grand nombre ont été tués. La rage du peuple s'est portée au comble. Tout ce qu'il y avait de gens armés, dans Paris, s'est assemblé autour de la Bastille, pour en faire le siège. La Bastille a été prise, sans canons, sans échelles, à la stupéfaction des militaires. Les corps des assiégeants morts ont servi aux vivants de supports, pour s'élever sur les murailles. Le commandant et le major de la Bastille ont été mis à mort. Les prisonniers ont été transportés à l'Hôtel de Ville, où ils sont gardés, pour attendre l'examen de leur détention. Les fonds, qui se sont trouvés au trésor royal, ont été transportés à la Bastille, où la milice bourgeoise fait la garde. Un courrier de la cour, porteur de deux lettres, a été arrêté et mené à l'Hôtel de Ville. L'une des lettres était adressée par le maréchal de Broglie d'un commandant de garnison, l'autre de celui de la Bastille, et lui ordonnait de tenir jusqu'à la dernière extrémité.

Le peuple a aussi trouvé dans les poches du commandant de la Bastille une lettre du prévôt des marchands, chef du comité de l'Hôtel de Ville, qui prouvait une intelligence entre eux. Le prévôt des marchands a été mis à mort.

La croix de Saint-Louis, arrachée au commandant de la Bastille, a été mise à la boutonnière d'un garde française, qui avait pénétré le premier dans l'enceinte.

Pendant ces deux jours, les bourgeois armés de Paris avaient fait plusieurs tentatives, par force surprise et séduction, sur les camps de troupes réglées, établis près de la ville, et surtout de celui du Champ de Mars. Une partie de ces troupes s'est incorporée volontairement dans la milice bourgeoise ; le reste, pressé par la faim, s'est rendu en partie à Sèvres, en partie à Saint-Cloud. Le camp du Champ de Mars a été vidé mardi soir.

Versailles était dans une situation différente. On y rassemblait quantité d'artillerie et plusieurs régiments de hussards et d'Allemands. Le peuple y était dans une consternation inactive. La Cour délibérait de transporter le roi à Metz, de s'assurer, pour otage, de l'Assemblée nationale. L'Assemblée siégeait nuit et jour. Le mardi, elle a décrété que de nouvelles instances seraient faites, auprès du roi, sur la retraite des troupes. Sur la nouvelle des événements de Paris, du même jour, apportée, pour donner le temps, par un courrier, constatée par un procès-verbal, elle a : 1° envoyé au roi une nouvelle députation et ledit procès-verbal ; 2° ordonné l'apport, sur le bureau, des deux lettres

¹ Les électeurs ont désigné le 2 mai les députés du Tiers Etat de Paris aux Etats Généraux.

enlevées à un courrier de la cour, pour en être délibéré. Elle a ensuite envoyé à Paris, par les électeurs, la copie de ses arrêtés et des réponses faites par le roi aux deux députations, réponses peu satisfaisantes. Dans la nuit du mardi au mercredi on dit que le projet était d'environner l'Assemblée siégeante d'artillerie et de troupes ; que les officiers d'artillerie, appelés chez le maréchal de Broglie, ont déclaré que leurs soldats ne brûleraient pas une cartouche. La chose passe pour constante. Quoi qu'il en soit, mardi matin, le roi est venu dans l'Assemblée, sans cérémonie, et a prononcé le discours joint ici. Le Président y a répondu. Des acclamations vives ont exprimé au roi les sentiments de son peuple. Le roi sorti de l'Assemblée, celle-ci a arrêté d'envoyer une députation à Paris, pour y porter les paroles du roi. Ensuite, sur la demande des électeurs, elle a mis les citoyens de Paris sous la protection de la Nation française. La motion de demander au roi le renvoi de ses ministres a été faite et discutée, mais le départ de la députation pour Paris a suspendu la délibération.

Le même jour, au matin, le peuple de Paris a proclamé le marquis de La Fayette colonel général de la milice de Paris. Cette milice est composée de 48 000 hommes, bien armés et résolus à rester sur pied jusqu'à la clôture des États Généraux. Voilà l'état actuel des choses. Le conseil naît des circonstances : méfiance, fermeté, calmes précautions. De toutes parts on met sur pied les milices bourgeoises. Le sort de la nation est assuré par sa bonne conduite, mais c'est par une contenance ferme qu'elle évitera la guerre civile. Les ennemis ont été obligés de plier ; l'impuissance seule les retient ; l'appareil de la volonté générale peut seul les décourager. Que faut-il donc ? deux choses : adresses multipliées à l'Assemblée nationale et milices bourgeoises prêtes à marcher. Il n'est aucun bon citoyen qui doive se refuser à cette sorte d'enrôlement. Les riches sont les plus intéressés au bien général. La plus grande partie de la milice de Paris est *bonne bourgeoise*, et c'est ce qui la rend aussi sûre, pour l'ordre public, que formidable, pour la tyrannie. Il ne faut pas perdre un moment pour faire circuler ces idées dans toutes les parties de la province. Je n'écris qu'à vous². Je compte entièrement sur l'énergie de votre ville à qui il appartient de donner le mouvement. Le même existera dans toutes les provinces, *il est concerté d'ici*.

Adieu.

Antoine Barnave.

² On ne connaît pas le destinataire.